RCS : BESANCON
Code greffe : 2501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00083
Numéro SIREN : 353 800 329
Nom ou dénomination : ABILONE

Ce dépôt a été enregistré le 27/08/2018 sous le numéro de dépôt 4302

ABILONE
Etats financiers au 31/12/2017

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions,brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immos incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles				
Terrains	43 018		43 018	43 018
Constructions	367 851	340 941	26 910	56 741
Installations techniques, matériel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	***410 869***	***340 941***	***69 928***	***99 759***
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	4 369 215	95 967	4 273 248	4 369 215
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières	***4 369 215***	***95 967***	***4 273 248***	***4 369 215***
Total Actif Immobilisé (II)	***4 780 084***	***436 908***	***4 343 176***	***4 468 974***
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	339 130		339 130	277 918
Autres créances	9 030 288		9 030 288	7 736 836
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	***9 369 419***		***9 369 419***	***8 014 754***
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)				
Disponibilités				
TOTAL Disponibilités				
Charges constatées d'avance				
TOTAL Actif circulant (III)	***9 369 419***		***9 369 419***	***8 014 754***
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (V)				
Total Général (I à VI)	***14 149 503***	***436 908***	***13 712 595***	***12 483 729***

ABILONE
Etats financiers au 31/12/2017

Bilan passif

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 60 9627 300)	672 300	672 300
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	67 230	67 230
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)	46 907	46 907
TOTAL Réserves	***786 437***	***786 437***
Report à nouveau	819 541	819 541
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**1 949 233**	**1 785 369**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	51 368	51 368
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	***3 606 579***	***3 442 715***
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)	9 016 638	7 887 975
TOTAL Dettes financières	***9 016 638***	***7 887 975***
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	982 485	1 030 515
Dettes fiscales et sociales	56 521	54 051
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	50 371	68 472
TOTAL Dettes d'exploitation	***1 089 378***	***1 153 039***
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	***10 106 016***	***9 041 013***
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL - PASSIF (I à V)	***13 712 595***	***12 483 729***

ABILONE
Etats financiers au 31/12/2017

Compte de résultat

Compte de résultat		Exercice N			Exercice N-1
		France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services		1 947 110		1 947 110	1 955 406
Chiffres d'affaires nets		***1 947 110***		***1 947 110***	***1 955 406***
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges					
Autres produits				0	19
Total des produits d'exploitation (I)				***1 947 110***	***1 955 425***
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					
Autres achats et charges externes				818 000	864 677
Impôts, taxes et versements assimilés				6 158	20 049
Salaires et traitements					
Charges sociales					
Dotations d'exploitation	**sur immobilisations** : Dotations aux amortissements			29 831	36 725
	sur immobilisations : Dotations aux provisions				
	Sur actif circulant : dotations aux provisions				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges				2	3
Total des charges d'exploitation (II)				***853 991***	***921 454***
RÉSULTAT D'EXPLOITATION				**1 093 119**	**1 033 970**
Bénéfice attribué ou perte transférée	(III)			1 383 717	1 228 869
Perte supportée ou bénéfice transféré	(IV)				
Produits financiers de participations				341 438	298 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des produits financiers (V)				***341 438***	***298 000***
Dotations financières aux amortissements et provisions				95 967	
Intérêts et charges assimilées				139 365	152 811
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)				***235 332***	***152 811***
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				**106 107**	**145 190**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)				**2 582 942**	**2 408 028**

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (suite)		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		44 100	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Total des produits exceptionnels (VII)		***44 100***	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		49	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			636
Total des charges exceptionnelles (VIII)		***49***	***636***
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)		**44 051**	**-636**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)		
Impôts sur les bénéfices	(X)	677 760	622 023
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		***3 716 365***	***3 482 293***
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		***1 767 132***	***1 696 924***
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		**1 949 233**	**1 785 369**

KORIAN

ANNEXE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois .

L'exercice précédent 31/12/2016 avait également une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice, avant affectation du résultat, est de 13 712 595 Euros.
Le résultat net comptable pour l'exercice écoulé s'élève à 1 949 233 Euros.

Règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général mis à jour par le Règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS

Immobilisations incorporelles

Les fonds de commerce sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Ils ne font pas l'objet d'un amortissement, mais lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constatée du montant de la différence. La valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multi-critères tenant compte notamment des projections des flux de trésorerie futurs, de la quote-part des capitaux propres et d'autres méthodes, en tant que besoin.
Les logiciels sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production.
Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) y compris frais d'acquisition. Pour permettre la déduction fiscale de ces frais, ils sont étalés sur une période de 5 ans sous forme d'amortissement dérogatoire.
Lorsque la valeur d'utilité des titres de participation est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constatée du montant de la différence. La valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritères tenant compte notamment des projections des flux de trésorerie futurs, de la quote-part des capitaux propres et d'autres méthodes, en tant que besoin.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction des durées de vie généralement admises :

Logiciels	3 à 5 ans
Installations techniques, mat.outillage	5 ans
Install. générales agencts, aménagts	3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
Mobilier	10 ans

En application de la norme 2002-10 du CRC relative à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, les constructions et agencements immobiliers sont décomposés entre les différents éléments qui les constituent, chaque élément étant déprécié selon un plan d'amortissement qui lui est propre :

Gros oeuvre	50 ans
Ravalement façade	15 ans
Couverture	30 ans
Etanchéité	10 ans
Menuiserie	20 ans
Plâtrerie, isolation	20 ans
Electricité	15 ans
Plomberie, sanitaire	15 ans
Revêtements de sols	20 ans
Revêtements muraux, peinture	7 ans
Ascenseurs	15 ans
VRD	30 ans

STOCKS

Néant

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Néant

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Néant

CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI

La société ABILONE a reçu une quote part de crédit d'impôt "compétitivité-emploi" (CICE) à hauteur de sa participation dans des sociétés de personnes (SEP).
Cette somme est comptabilisée au compte de résultat en « Crédit d'Impôt » pour un montant de 107 206 €.

PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES CREANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Pour tenir compte du risque de leur irrécouvrabilité, une grille de dépréciation basée sur plusieurs critères est utilisée :

- Résidant présent, sorti ou décédé
- Situation du créancier : propriétaire d'un bien immobilier, existence d'une caution, attente d'aide sociale, dossier surendettement, succession bénéficiaire, succession vacante, etc...

CHANGEMENT DES METHODES D'EVALUATION OU DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation ou de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

CVAE

Le 19 mai 2017, le Conseil Constitutionnel a déclaré contraire à la Constitution la disposition du Code Général des Impôts imposant la consolidation des chiffres d'affaires pour le calcul du taux d'imposition à la CVAE des sociétés membres de groupe d'intégration fiscale (Conseil Constitutionnel, décision n° 2017-629 QPC du 19 mai 2017).

Suite aux réclamations déposées sur les exercices non prescrits, les dégrèvements reçus ou à recevoir ont été comptabilisés en produits exceptionnels sur l'exercice 2017.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Rien à signaler

Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
				Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement		(I)			
Autres postes d'immobilisations incorporelles		(II)			
Terrains			43 018		
Constructions	Sur sol propre		367 851		
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique				
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
		TOTAL (III)	***410 869***		
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations			4 369 215		
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières					
		TOTAL (IV)	***4 369 215***		
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	***4 780 084***		

Cadre B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
			Virement	Cession		Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement		(I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		(II)				
Terrains					43 018	
Constructions	Sur sol propre				367 851	
	Sur sol d'autrui					
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers					
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau et mobilier informatique					
	Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
		TOTAL (III)			***410 869***	
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations					4 369 215	
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
		TOTAL (IV)			***4 369 215***	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			***4 780 084***	

Amortissements

Cadre A	SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement (I)					
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	311 110	29 831		340 941
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériels et outillages					
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, informatique et mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		*311 110*	*29 831*		*340 941*
TOTAL GENERAL (I + II + III)		*311 110*	*29 831*		*340 941*

Cadre B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab							
Autres							
Terrains							
Constructions :							
sol propre							
sol autrui							
install.							
Autres immobilisations :							
Inst. techn.							
Inst gén.							
M.Transport							
Mat bureau.							
Emball.							
CORPO.							
Acquis. de titres							
TOTAL							

Cadre C	Charges réparties sur plusieurs exercices	Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Exploitation	Financier	Exceptionnel
NEANT			
TOTAL			

Produits constatés d'avance

Produits constatées d'avance	Exploitation	Financier	Exceptionnel
NEANT			
TOTAL			

Fonds commercial

Le fonds commercial se décompose de la manière suivante :

	Valeur nette	Durée d'amortissement
Droit au bail	0	
Eléments achetés avec protection juridique	0	
Eléments achetés sans protection juridique	0	
Eléments dont l'inscription résulte d'une réévaluation	0	
Eléments reçus en apport	0	
Mali de confusion	0	
Total	**0**	

Composition du capital social

	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2017	Valeur nominale
Actions ordinaires	44 100			**44 100**	15.24
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissement					
Total	**44 100**			**44 100**	

Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	672 300						672 300
Primes d'émission, de fusion, d'apport,							
Ecarts de réévaluation							
Réserve légale	67 230						67 230
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves	46 907						46 907
Report à nouveau	819 541						819 541
Résultat de l'exercice	1 785 369	2 045 200		1 785 369			2 045 200
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées	51 368						51 368
TOTAL CAPITAUX PROPRES	***3 442 715***	***2 045 200***		***1 785 369***			***3 702 546***

Provisions

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	51 368			51 368
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL IOTAL (I)	*51 368*			*51 368*
Provisions pour litige				
Provisions pour garanties				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II)				
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation		95 967		95 967
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL III)		*95 967*		*95 967*
TOTAL GENERAL (I + II + III)	*51 368*	*95 967*		*147 335*
Dont dotations et reprises d'exploitation				
Dont dotations et reprises financières		95 967		
Dont dotations et reprises exceptionnelles				
dépréciations des titres mis en équivalence				

Provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées au cours de l'exercice	Reprises non utilisées au cours de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Néant					
Total					

Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Répartition par secteur d'activité			
Ventes de marchandises			%
Production vendue biens			%
Production vendue services	1 947 110	1 955 406	0%
Répartition par marché géographique			
Chiffres d'affaires nets-France	1 947 110	1 955 406	0%
Chiffres d'affaires nets-Export			%
Chiffres d'affaires nets	***1 947 110***	***1 955 406***	***0%***

Transferts de charges

Transferts de charge	Montant
Indemnités reçues des organismes de sécurité sociale	0
Avantage en nature	0
Remboursement des frais divers	0
Prise en charge par l'OPCA des frais de formation des salariés	0
Indemnités d'assurance	0
TOTAL	*0*

Charges et produits exceptionnels

Libellé	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
INTERCO 2016	49	493
CONTENTIEUX CVAE		43 607
TOTAL	**49**	**44 100**

Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	2 678 909	677 760	2 001 149
Résultat exceptionnel	44 051		44 051
Participation des salariés			
Crédits d'impôts à raison des déficits antérieurs			
TOTAL	***2 722 960***	***677 760***	***2 045 200***

Fiscalité différée

Libellé	31/12/2017
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt	Néant
Provisions réglementées	
Ecart de conversion Actif	
Autres charges déduites d'avance	
Plus values à long terme en sursis d'imposition	
Total bases d'accroissement de la dette future d'impôt	
Bases d'allègement det la dette future d'impôt	
Provisions pour retraites et obligations similaires	
Charges à payer	
Participation des Salariés	
Organic	
Divers	
Ecart de conversion Passif	
Autres produits taxés d'avance	
Déficits reportables fiscalement	
Total bases d'allègement de la dette future d'impôt	
Situation nette	

Autres informations

IDENTITE SOCIETE MERE CONSOLIDANTE

Les comptes de la société ABILONE sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de KORIAN SA, SA immatriculée au RCS de Paris sous le n° 447 800 475. Les comptes consolidés peuvent être obtenus au lieu du siège social situé 21-25 Rue Balzac à Paris (75008).

INTEGRATION FISCALE

La société ABILONE appartient depuis le 1er janvier 2004 à un groupe fiscal intégré dont la tête de Groupe est aujourd'hui la société KORIAN SA.
Au titre de la convention d'intégration applicable, la charge d'impôt est supportée par la société ABILONE comme en l'absence d'intégration. Les économies d'impôt réalisées par le Groupe, grâce aux déficits et aux correctifs, avoirs fiscaux et crédits d'impôts, sont conservés chez KORIAN SA, société tête d'intégration, et sont considérés comme un gain immédiat de l'exercice. Sur l'exercice où la société ABILONE redevient bénéficiaire, KORIAN SA supporte alors une charge d'impôt.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Aucune rémunération n'a été allouée au titre de l'exercice aux dirigeants de la société ABILONE .

EFFECTIFS MOYENS

Néant

ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE RETRAITE

Néant

CONVENTION DE CASH POOLING

La société ABILONE est rattachée à un pivot de trésorerie au travers de sa maison mère KORIAN SA. L'objet de ce cash pooling est de centraliser et compenser au niveau de KORIAN SA les soldes débiteurs et créditeurs des comptes bancaires principaux de l'ensemble des sociétés du groupe.
Ainsi, les comptes bancaires concernés de la société ABILONE sont soldés chaque jour par contrepartie d'un "compte courant cash pool" avec KORIAN SA. Par convention, le compte courant en résultant a été rémunéré à 1.67 % en 2017, soit le taux maximum fiscalement déductible.

ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES OU RECUS

Néant.

Montants concernant les entreprises liées

Rubriques	Entreprises liées	Participations	Dettes, créances en effet comm.
ACTIF			
Participations			
Créances clients et comptes rattachés	0		
Autres créances	33 636		
PASSIF			
Emprunts et dettes financières divers			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	973 300		
Dettes fiscales et sociales			
Autres dettes	8 942 993		
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS			
Produits financiers			
Charges financières	139 365		

Créances et dettes

Cadre A	Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immos financières				
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients		339 130	339 130	
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Securité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	172 172	172 172	
	Autres impôts	13 166	13 166	
	Etat - divers			
Groupes et associés		8 844 951	8 844 951	
Débiteurs divers				
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT		*9 369 419*	*9 369 419*	
Charges constatées d'avance				
TOTAL DES CREANCES		*9 369 419*	*9 369 419*	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine					
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés		982 485	982 485		
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	56 521	56 521		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupes et associés		9 016 638	9 016 638		
Autres dettes		50 371	50 371		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		*10 106 016*	*10 106 016*		
Emprunts souscrits en cours d'exercice			Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice					

Charges à payer

Charges à payer	Montant
AVOIRS A ETABLIR GROUPE	50 371
FNP FOURNISSEUR	9 185
INTERET CASH POOL	139 365
TOTAL	*198 921*

Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
CLIENTS FAE GROUPE	339 130
CVAE	13 166
TOTAL	***352 296***

Liste des filiales et participations

Dénomination *Siège Social*	*Capital* *Capitaux Propres*	*Q.P. Détenue* *Divid.encaiss.*	*Val. Brute Titres* *Val. Nette Titres*	*Prêts, avances* *Cautions*	***Chiffre d'affaires*** ***Résultat***
FILIALES (plus de 50%)					
SAS LA MAIL SANTE	426 857	100	1 47 5706		3 545 863
ZI - 25870 DEVECEY	532 637	150 712	1 475 706		320 024
SAS LAFFITTE SANTE	83 846	100	83 847		6 205 830
ZI - 25870 DEVECEY	492 655	190 726	83 847		269 915
SAS ISERE SANTE	7 622	100	7 622		5 740 577
ZI - 25870 DEVECEY	484 465	0	7 622		151 879
SAS MASSENET SANTE	7 622	100	7 622		4 145 513
ZI - 25870 DEVECEY	86 858	0	7 622		241
SAS DEBIOUX SANTE	7 622	100	7 622		3 972 313
ZI - 25870 DEVECEY	- 1 387 178	0	7 622		22 497
SAS CARLOUP SANTE	20 000	100	40 984		3 806 197
ZI - 25870 DEVECEY	103 937	0	40 984		119 497
LE MAIL IMMOBILIER	228 674	99.99	228 672		4 561
ZI - 25870 DEVECEY	95 953	0	228 672		1 681
JONGKIND	1 524	99	1 509		0
ZI - 25870 DEVECEY	788 482	0	1 509		528 123
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					

Résultats des cinq derniers exercices

Etabli en EUR					31/12/2017
Nature des indications	**Exercice N-4**	**Exercice N-3**	**Exercice N-2**	**Exercice N-1**	**Exercice N**
I. Capital en fin d'exercice					
a) Capital social (en EUR)	672 300	672 300	672 300	672 300	672 300
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	44 100	44 100	44 100	44 100	44 100
c) Nombre d'actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
d-1) par conversion d'obligations					
d-2) par exercice de droits de souscription					
II. Résultat de l'exercice (en EUR)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 889 850	1 892 983	1 972 121	1 955 406	1 947 110
b) Résultat avant impôts et charges calculées	2 479 952	2 766 982	2 983 238	2 444 754	2 752 791
c) Impôt sur les bénéfices	607 145	618 102	625 700	622 023	677 760
d) Participation des salariés dûe au titre de l'exercice					
e) Dotations aux amortissements et provisions	47 059	47 059	40 132	37 362	125 798
f) Résultat après impôts et charges calculées	1 825 748	2 101 821	2 317 406	1 785 369	1 949 233
g) Résultat distribué au titre de l'exercice	1 835 000	2 100 000	1 500 000	1 785 369	
III. Résultat par action (en EUR)					
a) Résultat après impôts mais avant charges calculées	42	49	53	41	47
b) Résultat après impôts et charges calculées	41	48	53	40	44
c) Dividende ordinaire net attribué à chaque action					
IV. Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés					
b) Montant de la masse salariale de l'exercice					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, retraites...) (EUR)					

KORIAN

ETATS FINANCIERS AU 31/12/2017

ABILONE

Société par actions simplifiée
Siège social : ZONE INDUSTRIELLE 25870 DEVECEY

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

SOMMAIRE

Bilan actif 3
Bilan passif 4
Compte de résultat 5
Compte de résultat (suite) 6
Règles et méthodes comptables 8
Immobilisations 11
Amortissements 12
Charges constatées d'avance 13
Produits constatés d'avance 13
Fonds commercial 14
Composition du capital social 14
Variation des capitaux propres 15
Provisions 16
Provisions pour risques et charges 17
Ventilation du chiffre d'affaires 17
Transferts de charges 18
Charges et produits exceptionnels 19
Répartition de l'impôt sur les bénéfices 20
Fiscalité différée 20
Autres informations 21
Montants concernant les entreprises liées 22
Créances et dettes 23
Charges à payer 24
Produits à recevoir 25
Liste des filiales et participations 26

GREFFE

MAZARS

REÇU PAR COURRIER
LE 30 JUIL. 2018
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BESANÇON

REÇU PAR COURRIER
LE 27 AOUT 2018
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BESANÇON

ABILONE

Siège social : Zone Industrielle - 25870 DEVECEY

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 672 300 €

RCS : BESANCON 353 800 329

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

61, RUE HENRI REGNAULT – 92075 LA DEFENSE CEDEX
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 – FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01 – WWW.MAZARS.FR

MAZARS
SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS – RCS NANTERRE 784 824 153 – SIRET : 784 824 153 00232 – APE 6920Z
SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT – 92400 COURBEVOIE – TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 07 784 824 153

Praxity
MEMBER
GLOBAL ALLIANCE OF INDEPENDENT FIRMS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A l'Associée Unique,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABILONE SASU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et sont dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité ou leur valeur vénale selon les modalités décrites dans la note *« participations et autres titres immobilisés »* de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations effectuées par la Direction pour déterminer ces valeurs d'utilité, et, en particulier les flux prévisionnels de trésorerie, à examiner les calculs effectués par votre société, ainsi que la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction et à vérifier que la note *« participations et autres titres immobilisés »* de l'annexe aux comptes annuels donne une information appropriée.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Associée Unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés à l'Associée Unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que des informations la concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

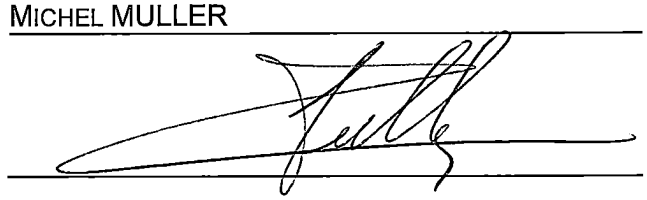
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 4 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes

MAZARS

MICHEL MULLER



ABILONE
Société par actions simplifiée au capital de 672 300 euros
Siège social : Zone industrielle, 25870 DEVECEY
353 800 329 RCS BESANCON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 13 JUIN 2018

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 1 949 233 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 1 949 233 euros

A titre de dividendes 1 949 233 euros

Soit 44.20 euros par action

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 819 541 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 non éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 1 949 233 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de la décision de l'associée unique.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 3 606 579 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	***Dividende net par action***
2016	40,48€ *(non éligible à la réfaction de 40 %)*
2015	34,01€ *(non éligible à la réfaction de 40 %)*
2014	47,61€ *(non éligible à la réfaction de 40 %)*

Certifié conforme

La Présidente
MEDOTELS SAS
Représentée par Cédric LE MENN
Dûment habilité à cet effet